Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213502289-20251209-DEL_2025_153-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

DÉLIBÉRATION N°2025-153

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 décembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Sophie BÉZIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : Mardi 2 décembre 2025

Présents : 24
Mme Sophie BÉZIER, M. Yvon POUTRIQUET, M. Daniel LEROY, Mme Morgane GOUES, M. Sylvain BRIANT, Mme Lydie DUHIL, Mme Marie-Thérèse HUBERSON, M. François-Xavier LEVREL, Mme Christèle ANDRÉ, M. Guy RAVAILLAULT, Mme Aline NEDJAR, M. Christophe PEGEOT, M. Jérôme RIVIERE, Mme Delphine SCHAPMAN, M. Thierry WATTERLOT, M. Dominique GUILLOUET, M. Éric GOASDOUÉ, Mme Annick JÉGU, Mme Marie-Hélène MERVIN, M. Alain BARBÉ, Mme Christine COLAS, M. Samuel MARTINEAU, M. Jacques ERTLÉ, Mme Hélène REUX

Absents représentés : 5
Mme Patricia MARTINEAU a donné pouvoir à Mme Sophie BÉZIER
M. Frédéric MABBOUX a donné pouvoir à Mme Morgane GOUES
Mme Isabelle DERRIEN a donné pouvoir à Mme Delphine SCHAPMAN
Mme Valérie DELCOURT a donné pouvoir à Mme Christine COLAS
Mme Stéphanie RENAULT a donné pouvoir à M. Jacques ERTLÉ

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance :
M. Christophe PEGEOT

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213502289-20251209-DEL_2025_153-DE

22- PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN – CONVENTION ORT – AVENANT N°1

Rapporteur : M. Guy RAVAILLAULT

La convention ORT, signée le 31 mai 2023, réunit comme signataires la CCCE, les communes de Dinard, Pleurtuit et La Richardais, l'État, la Région Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine. Sa durée est de cinq ans, 2023-2028, et elle s'articule autour de cinq orientations stratégiques :

- Favoriser l'accès à un logement abordable et la rénovation énergétique publique et privée
- Améliorer les déplacements et encourager les mobilités douces
- Soutenir l'attractivité commerciale des centres urbains
- Mettre en valeur et en liaison les patrimoines bâtis et naturels
- Développer et animer des actions solidaires et écologiques

Conformément aux dispositions prévues dans la convention initiale, un avenant annuel peut être établi afin d'actualiser les annexes, plan d'actions, maquette financière, calendrier. Le présent avenant n°1 porte exclusivement sur ces mises à jour ; le texte de la convention ORT demeure inchangé.
L'actualisation opérée en 2025 apporte une présentation beaucoup plus détaillée et homogène des actions. Ce nouveau format décrit désormais chaque action individuellement, avec des informations précises sur son budget, calendrier, partenaires, niveau de priorité, stade d'avancement et indicateurs de suivi. Cette structuration rend le suivi du programme plus lisible et facilite l'évaluation de sa mise en œuvre.

Le plan d'actions actualisé comprend 36 fiches-actions regroupant au total 143 actions, dont 50 concernent la commune de Pleurtuit.
Parmi elles, 12 actions ont été modifiées par rapport à la convention initiale et 9 nouvelles actions ont été créées.

En fin d'annexe 1, un résumé graphique synthétise le niveau d'avancement et la répartition des actions pour chacune des communes signataires.
L'état d'avancement des actions de Pleurtuit est positif : 16 actions sont achevées ou mises en œuvre de manière continue, 9 en cours de réalisation, 11 au stade d'étude, 9 au stade de réflexion et 5 non démarrées. D'un point de vue calendaire, en comparaison avec les calendriers prévisionnels des actions listées en 2023, 16 actions sont terminées, 21 sont dans les temps, 8 présentent un léger retard et 5 un retard plus marqué.

L'annexe 2 présente la maquette financière mise à jour de l'ensemble des actions.
L'annexe 3 présente le calendrier prévisionnel révisé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN ;

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213502289-20251209-DEL_2025_153-DE

Vu les conventions d'adhésion au programme PVD signées le 20 mai 2021 pour la ville de Dinard et le 25 février 2022 pour la ville de Pleurtuit avec la communauté de communes, l'Etat et le Département ;

Vu la délibération N°2023-067 en date du 23 mai 2023 nommée « Petites Villes de Demain - Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire »

Vu la convention ORT signée le 31 mai 2023 entre Dinard, Pleurtuit, La Richardais, la CCCE, l'État, la Région Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine ;

Vu le projet d'avenant à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire, ses périmètres opérationnels et le programme d'action annexés ;

Vu l'avis de la commission conjointe « urbanisme, aménagement, foncier » / « travaux, sport, associations sportives » du 27 septembre 2025 ;

Considérant que cette convention prévoit la possibilité de mise à jour annuelle de ses annexes ;

Considérant que le présent avenant n°1 actualise les annexes, plan d'actions, maquette financière et calendrier prévisionnel, sans modifier le texte initial de la convention ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention Petites Villes de Demain – Opération de Revitalisation du Territoire de Dinard/Pleurtuit/La Richardais/CCCE, tel que présenté, portant actualisation des annexes de la convention ;

AUTORISE Madame le Maire à signer cet avenant avec l'ensemble des partenaires signataires ;

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à réaliser toutes les démarches relatives à la présente délibération.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sophie BÉZIER

Le secrétaire de séance,
Christophe PEGEOT